



**DOSSIER DE CONSULTATION**  
**ACCORD-CADRE À BONS DE**  
**COMMANDE**

**Objet du Marché :**

***Journée d'étude***

**Date limite de réception des offres : le 23/09/2024 à 17h00**

La proposition commerciale sera à adresser à Mme CAPPELAERE par mail sur

[as.cappelaere@bge-hautsdefrance.fr](mailto:as.cappelaere@bge-hautsdefrance.fr) au plus tard le 23/09/2024

Tout complément d'information pourra être demandé à Mme CAPPELAERE par mail sur l'adresse ci-dessus ou par téléphone au 03.28.52.56.50

## **ARTICLE 1 - LE POUVOIR ADJUDICATEUR**

**BGE HAUTS DE France**

**ADRESSE :** 4, rue des buisses  
59800 Lille  
03.28.52.56.50

**représenté par : Grégory SAGEZ, Directeur Général**

## **ARTICLE 2 - OBJET DE L'ACCORD CADRE**

La présente consultation a pour objet : la prestation de mise à disposition de salle(s) et de restauration pour la tenue de journée d'étude (09h – 17h) du 01/10/2024 au 30/09/2027

### Description du Marché :

BGE Hauts de France recherche des lieux pouvant accueillir des groupes de salariés de BGE Hauts de France ou d'entrepreneurs ayant bénéficié de nos services du 01/10/2024 au 30/09/2027.

Les lieux sélectionnés seront situés dans le Nord et le Pas de Calais à proximité des grands axes de circulation afin de permettre à nos groupes venant de différentes villes de ces deux départements d'accéder facilement.

Les groupes peuvent être constitués de 7 à 25 personnes et sont répartis par année entre 4 et 6 réunions.

La prestation souhaitée est une formule de type « journée d'étude » avec mise à disposition d'un espace de travail en format U, bénéficiant de la lumière du jour. Cette salle sera équipée d'un vidéo-projecteur, d'un écran, d'un paper-board et d'une connexion internet.

Certaines journées de travail nécessiteront d'avoir un espace de travail suffisamment grand pour travailler en sous-groupe ou dans des salles de sous-commission (option hors forfait).

La prestation devra comprendre l'accueil petit-déjeuner (café, thé, jus de fruits, mini-viennoiseries), la pause du matin et de l'après-midi (café, thé, jus de fruits). Le déjeuner sera composé d'un plat, d'une boisson non alcoolisée et d'un café ou thé gourmand. Le service déjeuner doit être réalisé dans un laps de temps de 1h à 1h30 (défini au préalable lors de la réservation) Le restaurant doit être en mesure de proposer 2 à 3 plats au choix au moment de la réservation (choix unique) et une alternative pour les végétariens. La prestation proposera en option : un apéritif type coupe méthode champenoise ou bière ou soft ; un verre de vin blanc ou vin rouge en accord avec le plat.

La réservation sera réalisée au plus tard 1 mois avant la date souhaitée, en définissant le nombre de participants prévus, le choix du plat du menu et les options retenues.

BGE Hauts de France sélectionnera 3 lieux pour réaliser ce marché afin de pouvoir s'adapter aux conditions d'accueil des lieux en fonction :

- Des disponibilités du lieu sur les différentes dates ;
- Des effectifs prévus par BGE Hauts de France sur les différentes dates ;
- La nécessité d'avoir une ou plusieurs salles de réunions.

### **ARTICLE 3 – TYPE DE PROCÉDURE**

En raison de son montant, le marché est passé selon une procédure simple prévue à l'article R2122-8 du code de la commande publique.

### **ARTICLE 4 – DEMARRAGE ET DUREE DU MARCHE**

Le marché est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter de sa notification.  
Le marché est reconductible deux fois, par tacite reconduction sauf dénonciation contraire émise par le pouvoir adjudicateur.

La durée du Marché ne pourra pas excéder 3 ans.

Période initiale	01/10/2024	30/09/2025
1 <sup>ère</sup> reconduction	01/10/2025	30/09/2026
2 <sup>ème</sup> reconduction	01/10/2026	30/09/2027

La désignation des titulaires aura lieu le 26/09/2024.

La mission démarre à la notification du marché sans minimum de budget et un maximum de 10 000 € HT par an réparties sur les 3 titulaires.

### **ARTICLE 5 – PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE**

Les offres seront rédigées en français.

Le dossier à remettre par les candidats comprendra les pièces suivantes :

- Le présent dossier de consultation signé et accepté sans modification,
- Une documentation sur le lieu avec le descriptif précis des salles et des équipements mises à disposition; les propositions culinaires, vos références clients ; les dispositions prises par l'entreprise quant à l'intégration du développement durable dans les pratiques et les produits (circuit court, protection de l'environnement, ...) et les informations concernant l'accessibilité du site.
- le devis détaillé du prix de la formule type et des options.

### **ARTICLE 6 - REMISE DES OFFRES**

L'offre sera transmise uniquement par courrier électronique à l'adresse suivante : [as.cappelaere@bge-hautsdefrance.fr](mailto:as.cappelaere@bge-hautsdefrance.fr) Cette offre contiendra les justifications à produire par le candidat conformément au présent règlement. L'objet du mail comportera les mentions suivantes :

« Dossier consultation JOURNEE D'ETUDE »

Sté :XXXX"

En tout état de cause, l'offre doit impérativement parvenir à BGE Hauts de France :

**Au plus tard le 23/09/2024 à 17h00**

**TOUT DOSSIER INCOMPLET OU NON PRESENTE CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS  
CI-DESSUS POURRA ETRE REJETE.**

**ARTICLE 7 – LE PRIX**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Critères de jugement des offres :

- Critère du prix (HT)= **50 %**
- Critères techniques = **50 % qui se répartissent comme suit** : 50 points pour le respect des critères techniques, 30 points sur le critère de la facilité d'accès, 20 points sur le critère de performance en matière de protection de l'environnement (circuit court, gestion des pertes de produits, outils participants à une gestion écoresponsable optimisée)

**BGE HAUTS DE France se réserve le droit de moduler les notes des différents critères vus précédemment selon les besoins nécessaires.**

Formule concernant le critère de prix = (moins disant / offre du candidat) x 0.50

Formule concernant les critères techniques = La somme des notes x 0.50

L'offre ayant la meilleure note sur un total global (Total critère de Prix + Total critères techniques) sur 100 % sera considérée comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

Voir le tableau d'Analyse des offres en **ANNEXE**.

**ARTICLE 8 – RESPONSABILITE DU PRESTATAIRE**

Le prestataire s'engage à réaliser sa prestation dans les délais impartis par le donneur d'ordre. Par ailleurs, il se conformera aux consignes transmises par le donneur d'ordre dans le cadre des différentes prestations dont il aura la charge. Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions est soumis au droit français.

**ARTICLE 9 – PREAVIS DE FIN DE CONTRAT**

Préavis de fin de contrat : par courrier recommandé avec un délai minimum de 2 mois avant chaque échéance annuelle. La dernière année du marché prendra fin de manière tacite au 30 septembre 2027 ; cette fin de contrat sera notifiée au titulaire du marché par un message électronique ou un courrier recommandé avec accusé de réception au plus tard le 15 septembre 2027.

# **ANNEXE : TABLEAU D'ANALYSE DES OFFRES**

## **CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Critères de jugement des offres :

- Critère du prix (HT)= 50 %
- Critères techniques = 50 %

**BGE HAUTS DE France se réserve le droit de moduler les notes des différents critères vus précédemment selon les besoins nécessaires.**

Le prix des prestations sera apprécié selon la formule suivante :

$$\text{Note du Candidat} = \frac{\text{PRIX TOTAL DU MOINS DISANT}}{\text{PRIX TOTAL DU CANDIDAT}} \times 0,50$$

La valeur technique sera appréciée par une note sur 100 points ainsi décomposée :

- Note de qualité de la proposition commerciale sur 50 points (clarté du dossier, réponse adéquate au cahier des charges fourni, proposition reçue dans les délais impartis)
- Note de qualité sur le critère de facilité d'accès sur 30 points (proximité des grands axes de circulation, proximité de transports en commun, accessibilité aux personnes à mobilité réduite, solutions de recharge pour mobilité électrifiée)
- Note de qualité en matière de protection de l'environnement sur 20 points (provenance des produits, gestion des pertes de produits, outils et pratiques participants à une gestion écoresponsable optimisée de l'ensemble du site)

$$\text{Note du Candidat} = \text{ENSEMBLE des Notes} \times 0,50$$

Ainsi le total global sera donc :

$$\text{Note Globale} = \text{Note du Candidat sur le prix des prestations} + \text{Note du candidat sur la Valeur Technique}$$

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

**Le candidat qui aura obtenu la meilleure note selon le total global sera donc le candidat retenu.**